



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 13 DECEMBRE 2010

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille dix, le treize décembre, à 19 heures,*
6/12/2010

Date d'affichage
16/12/2010

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 23
Votants : 27

Mme Dodrelle, Mme Bouvard, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Le Bihan, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Balac, M. Kisling, Mme Gourbeault, M. Pigné, Melle Portier, M. Naturel, Mme Thibaud, Mme Jallerat, M. Valent-Falandry, Mme Mennel, M. Ponnet, M. Eouzan, Mme Cambon, M. Denis, M. Poulain.

ABSENTS EXCUSES ET REPRÉSENTÉS : Mme Bouchet (P/M. Guichard), Mme Dru-Genthier (P/Mme Dodrelle), M. Deck (P/M. Pigné), M. Steri (P/Mme Cambon).

ABSENTE : Mme Larangeira.

Monsieur PONNET a été désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- 1 – Décision modificative
- 2 – Bourses communales

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Installation d'un nouveau membre au sein du conseil municipal

Madame Veron, suivante de liste n'ayant pas donné réponse à Monsieur le Maire, cette question sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

2) Contractualisation avec le Conseil Général

Le conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ**,

⇒ **APPROUVE** le programme des opérations présentées pour un total subventionnable plafonné à 3 000 000 € H.T soit 3 588 000 € TTC :

Locaux techniques	1 085 600 € H.T.
Salle multiculturelle	1 734 600 € H.T.
Ecole M. Genevoix, réhabilitation rénovation du groupe scolaire	<u>218 000 € H.T.</u> 3 038 200 € H.T.

⇒ **DECIDE** de préparer un dossier en vue de l'élaboration d'un dossier de Contrat Régional sur 5 ans selon les éléments exposés.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

⇒ **SOLLICITE** les aides du Département et de la Région.

3) Accord de principe pour lancer une procédure d'expropriation

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager une procédure d'expropriation, compte-tenu de l'impact environnemental négatif apporté par les ruines de l'ancien garage Hébert.

4) Réalisation du programme Sud de Parmain

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

⇒ **AUTORISE** la vente du terrain située AH274 et AH235 d'une contenance de 7 870 m² au prix des domaines soit 400 euros le m² de SHON (2 700 m² prévus).

5) Convention de concours technique avec la SAFER Ile-de-France

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAFER pour la réalisation du recensement des biens vacants.

Départ de Monsieur Naturel qui donne pouvoir à Madame Aubert.

6) Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public

Le Conseil municipal, **A la MAJORITE 2 voix contre, 2 abstentions**,

⇒ **DE VERSER** l'indemnité au comptable du Trésor soit 983,48 euros.

7) Tarif de location des salles municipales

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

⇒ **FIXE** le tarif des locations de salle au 1^{er}/01/2011 comme suit :

- | | | |
|----------------------|-------------|---|
| - Salle Jean Sarment | 400 € l'été | 560 € l'hiver |
| - Gymnase A. Colas | 320 € l'été | 480 € l'hiver - exclusivement aux associations sportives extérieures à Parmain. |

⇒ **PRECISE** que la salle réservée aux associations n'est pas louée.

8) Tableau des effectifs 2011

⇒ **VOTE à L'UNANIMITE**, le tableau des effectifs pour l'année 2011.

⇒ **ACCEPTE à L'UNANIMITE** la création de deux postes d'ATSEM, un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint d'animation.

9) Désignation d'un ACMO

⇒ **AUTORISE à L'UNANIMITE** de solliciter un cabinet extérieur pour exercer la mission d'ACMO.

10) Projet éducatif des Accueils de loisirs

⇒ **APPROUVE à L'UNANIMITE** le projet éducatif.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Contrat enfance avec la CAF.

11) Désignation dans les commissions

⇒ **DESIGNE à L'UNANIMITE** :

- Monsieur PONNET à la commission Travaux, Urbanisme, Fêtes et Cérémonies.
- Madame BOUVARD à la commission Travaux.
- Monsieur KISLING à la commission Environnement.
- Monsieur HATOT à la commission Communication, Culture.

12) Nomination d'un délégué au SISVOS

Candidats : Madame Jallerat, Monsieur Stéri

Madame Jallerat est désignée – 21 voix pour, 1 abstention, Monsieur Stéri ayant obtenu 5 voix.

13) Nomination d'un délégué au Syndicat de la Musique

⇒ **DESIGNE** à l'UNANIMITE Madame Dodrelle déléguée au Syndicat de la Musique.

14) Nomination d'un délégué suppléant au PNR

⇒ **Monsieur KISLING** est nommé délégué au PNR, 22 voix pour, Madame Cambon 5 voix.

15) Modification des statuts – Fondation Chantepie Mancier

⇒ **APPROUVE** à l'UNANIMITE le nouveau statut de la Fondation Chantepie Mancier.

16) Questions diverses : Rapport annuel Milnovoise

Cette question est reportée au prochain conseil.

17) Décision Modificative

⇒ **VOTE** à l'UNANIMITE la Décision Modificative n°3

Chapitre 12 art 6475 - 4 575

Chapitre 65 art 6554 + 4 575

18) Bourses départementales

⇒ **ACCEPTE** à l'UNANIMITE de verser une bourse communale pour 3 dossiers d'un montant de 107 euros par dossier.

Informations : Remerciements de M. SATIAT à Monsieur le Maire et au Conseil municipal suite au décès de sa fille Alexandra.

Questions de l'opposition :

1/ Lors de la réunion du conseil du 19 octobre 2009, nous regrettons l'état délabré des emplacements de l'affichage public municipal et demandons quand ces panneaux seraient-ils remis en état ?

Vous nous aviez répondu, Monsieur le Maire, que rendez-vous avait été pris avec le PNR et que Madame Bouchet devait les relancer.

La subvention a-t-elle été accordée?

Dans la négative, nous demandons à ce que l'affichage municipal (Ordre du jour et compte rendu du conseil, enquêtes publiques, dates des périodes de chasse...) soit fait à l'extérieur de la mairie et non enfermé dans le musée, salle peu accessible, pour informer les personnes n'ayant pas accès à Internet.

Réponse : le PNR a informé Monsieur le Maire que la subvention ne peut être accordée qu'à condition que nous sollicitons l'une des deux entreprises retenues par le Parc Naturel Régional.

Compte tenu des prix élevés pratiqués par les fournisseurs, la ville de Parmain va procéder au choix de l'entreprise qui sera chargée de cette mission. Les panneaux endommagés seront réparés.

2/ Lors du conseil municipal du 13 décembre 2009, nous avons demandé la sécurisation du chemin d'accès à la gare de Valmondois qui est emprunté par de nombreux habitants et a été régulièrement le théâtre d'actes violents à l'encontre des usagers Parminois.

Votre réponse, Monsieur le Maire, précisait que des travaux de remise en état jusqu'au pont du Sausseron seraient réalisés. Nous vous avons demandé à ce que l'élagage des arbres soit réalisé pour ne pas voiler l'éclairage public à la hauteur du pont.

A ce jour, contrairement à vos déclarations, rien n'a été entrepris. Quand agirez-vous?

Réponse : Le point lumineux a été réparé, l'élagage a été réalisé. Monsieur le Maire contactera le maire de Valmondois pour la partie située sur sa commune et donnera les instructions pour que la partie concernant Parmain soit réalisée.

3/ Pour l'ensemble des conseillers, nous demandons un récapitulatif des travaux réalisés dans la commune depuis le 1er janvier 2008 ?

Réponse : La commission d'information est chargée d'élaborer ce document, il sera présenté le 8 janvier 2011.

4/ Quel sera l'axe conducteur du budget 2011 ?

Réponse : Le débat d'orientations budgétaires apportera toutes informations utiles.

5/ Pourrait-on avoir un prévisionnel des réunions des CM sur 2011, indiquant au moins les semaines envisagées même si elles sont susceptibles de changer ?

Réponse : Susceptibles de changer :

Trimestre 1 – semaine 12 ; trimestre 2 – semaine 23 ; trimestre 3 – semaine 39 ; trimestre 4 – semaine 50.

6/ En 2011, les grands électeurs voteront pour renouveler le sénat. L'élection de ces électeurs tiendra t-elle compte de la représentativité politique de notre conseil municipal?

Réponse : La désignation des grands électeurs sera soumise au vote du Conseil municipal ainsi que le prévoient les textes.

7/ Quand aura lieu la deuxième réunion pour l'appel d'offres concernant le marché public pour l'entretien des rues et trottoirs? La première avait eu lieu en septembre pour l'ouverture des plis.

Réponse : Le projet est abandonné, il concernait un quartier de Parmain, les dispositions liées à la récupération de la TVA pour des travaux hors commune ne permettent pas d'en bénéficier. Le projet est abandonné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.



Roland GUICHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roland Guichard'.

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise